Orléans, le mardi 30 août 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Faciliter le stationnement en ville
PayByPhone : paiement à distance du stationnement

Afin de faciliter le quotidien des automobilistes, la Ville d'Orléans met en place **à compter du 29 août 2016**, un nouveau service permettant le paiement à distance pour stationner en ville.

PayByPhone est un service **simple, gratuit et sécurisé** offrant la possibilité de payer son stationnement par téléphone (via une application mobile ou un serveur vocal) ou par internet, sans se déplacer à l'horodateur, mais également de prolonger sa durée de stationnement à distance.

En outre PayByPhone prévoit une option de rappel de fin de stationnement ainsi que le téléchargement d'un justificatif électronique.

Ce service est disponible pour tous les usagers : visiteurs, résidents, abonnés ou non... Et la vérification de validité du stationnement s'effectue par un simple contrôle de la plaque d'immatriculation des véhicules stationnés.

Contact Presse | Julie Barbier | Tel. 06-21-37-13-33 | julie.barbier@orleans-agglo.fr | www.orleans-agglo.fr